



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	11	0

SEANCE du vendredi 5 février 2016

**OBJET : 11-2 - GROUPE SCOLAIRE LA TOURNIERE - CHEMIN RABIAZ ESTAGNOL - CREATION DE TROIS CLASSES ELEMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES - REALISATION D'UN NOUVEAU BATIMENT ANNEXE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 5 février 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 29/01/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Khéra BADAOUÏ à M. André-Luc SEITHER  
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Marc FOSSOUD à M. Henri CHIALVA  
M. Michel GASTALDI à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA  
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

55246

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 FEV. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 16 FEV. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

**11-2 - GROUPE SCOLAIRE LA TOURNIERE - CHEMIN RABIAE ESTAGNOL - CREATION DE TROIS CLASSES ELEMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES - REALISATION D'UN NOUVEAU BATIMENT ANNEXE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Commission(s) :** SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

L'école de la Tournière située Chemin Rabiac Estagnol à Antibes Juan-les-Pins, dont les références cadastrales sont section DL n°s 135 et 136, pour une superficie totale de 20 987 m<sup>2</sup>, propose actuellement 6 classes maternelles et 14 classes élémentaires.

Le parti d'aménagement qui visait à conforter le quartier Rabiac Estagnol défini comme secteur à enjeux, a permis un développement urbanistique conséquent.

L'augmentation du parc de logements observé se traduit naturellement par une progression continue des effectifs du groupe scolaire de la Tournière. Aussi, il est nécessaire d'adapter la capacité d'accueil à l'évolution des besoins du quartier et de prévoir des classes supplémentaires.

Des études ont été réalisées et permettent de présenter un projet d'extension du groupe scolaire de la Tournière.

En effet, compte tenu de la configuration de l'école, cette opération peut être réalisée en réinvestissant l'ensemble des volumes actuels et en externalisant les locaux communs par la création d'un nouveau bâtiment.

Il s'agit de :

- Créer un nouveau bâtiment qui accueillera une bibliothèque et une salle polyvalente accessible depuis les constructions existantes par une coursive abritée,
- Récupérer les espaces consacrés actuellement à la BCD et aux activités polyvalentes pour y aménager les deux classes supplémentaires nécessaires.

La nouvelle construction d'une surface de plancher de 208 m<sup>2</sup> proposera une nouvelle salle polyvalente de 100 m<sup>2</sup>, une BCD de 70 m<sup>2</sup>, un bloc sanitaires et des locaux de stockage d'environ 15 m<sup>2</sup>. Cette réalisation ainsi que la redistribution des moyens informatiques dans chaque classe libérera des locaux au rez-de-chaussée de l'école élémentaire afin d'y aménager 3 classes et un atelier.

Le traitement architectural, ses modes constructifs et les différentes fonctions qui composent cette extension, privilégient le confort d'usage des enfants.

Suite à une consultation passée sous la forme d'un marché sans formalité préalable, l'architecte M. NICOLETTI associé aux BET DIMA et BABET a été désigné pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Le marché référencé 14A176 a été notifié le 20 mars 2015 pour un montant de 34 000 € HT avec une enveloppe prévisionnelle de 400 000 € HT; le coût prévisionnel de l'opération étant de 700 000 € HT.

Lors des études, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'intégrer les travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé transmis à la Préfecture le 10 octobre 2015. Des options proposées par l'architecte ont par ailleurs, été retenues telles que la création d'une coursive entre le hall d'accueil et l'entrée du nouveau bâtiment.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade avant-projet définitif s'élève désormais à 700 000 € HT, décomposé de la manière suivante :

11-2 - GROUPE SCOLAIRE LA TOURNIERE - CHEMIN RABIAE ESTAGNOL - CREATION DE TROIS CLASSES ELEMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES - REALISATION D'UN NOUVEAU BATIMENT ANNEXE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Honoraires (CSPS, bureau de contrôle, Maîtrise d'œuvre, étude de sol)	80 000 € HT
Travaux liés à l'aménagement des 3 classes et divers aménagements liés à l'ADAP	70 000 € HT
Construction du nouveau bâtiment, création d'une coursive depuis le hall d'entrée élémentaire et pose d'un appareil élévateur conformément à l'ADAP	500 000 € HT
Divers (reprographie, publicité, assurance DO, matériel sécurité, mobilier, révision de prix)	50 000 € HT
Total € HT :	700 000 € HT
Total € TTC :	840 000 € TTC

La mise en œuvre de cette opération requiert l'obtention préalable d'un permis de construire, il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire de la Tournière pour un coût global prévisionnel au stade avant-projet définitif de 840 000 euros TTC ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à signer tous les documents et les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de mise en service, d'ouverture au public et notamment sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, la visite de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, les raccordements aux réseaux, etc. ;

- à solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès des partenaires institutionnels susceptibles de participer financièrement à l'opération consistant à créer une extension du groupe scolaire de la Tournière.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.11-2 - GROUPE SCOLAIRE LA TOURNIERE - CHEMIN RABIAE ESTAGNOL - CREATION DE TROIS CLASSES ELEMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES - REALISATION D'UN NOUVEAU BATIMENT ANNEXE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/02/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/02/2016

---

**Numéro de l'acte :** DCM552-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20160205-DCM552-16-DE

---

**Date de décision :** 05/02/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public